

**Bulletin d'inscription à la Formation :**  
**« Réaliser un diagnostic sociotechnique au domicile de ménages  
en précarité énergétique »**

**Dates de la session : 11-12-24-25-26 octobre et 15-16 novembre**

**STAGIAIRE :**

Madame  Monsieur

Nom (Majuscule) : ..... Prénom : .....

Fonction du candidat : .....

Direction / Service : ..... Nom du responsable : .....

Organisme : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Email : ..... Tél. : ..... Fax : .....

Personne en charge du dossier : .....

**MODALITES ET RÈGLEMENT :**

**Durée** totale de la formation : 7 jours (42 heures)

**Lieu** : Strasbourg

**Montant** : 1.050 € nets de TVA (TVA non applicable, article 293B du CGI).

**Règlement** : à l'issue de la formation, à réception de facture (joindre obligatoirement le contrat de prise en charge en cas de paiement par un organisme collecteur).

Fait à ..... le .....

*Signature du stagiaire*

*Signature de la personne habilitée à passer commande  
valant acceptation des Conditions Générales de Vente  
Cachet de l'entreprise*

A retourner par email à l'adresse suivante : [info@perspectiv3es.fr](mailto:info@perspectiv3es.fr)

## Bulletin d'inscription à la Formation : « Réaliser un diagnostic sociotechnique au domicile de ménages en précarité énergétique »

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

#### Contrat

Le contrat est formé par la réception, par Perspectiv3ES (l'organisateur), du bulletin d'inscription signé par la structure qui inscrit un stagiaire. Une convocation qui n'aurait pas été reçue par le stagiaire ou sa structure n'aura en aucun cas valeur d'annulation de l'inscription.

#### Modalités d'inscription

L'inscription du stagiaire ne sera effective qu'à compter de la réception par l'organisateur du bulletin d'inscription dûment complété. En l'absence de prise en charge du coût de la formation par un organisme collecteur, la structure est de plein droit, débitrice du coût de la formation.

Les inscriptions sont confirmées par l'organisateur dans leur ordre de réception jusqu'à concurrence des places disponibles. L'organisateur fait parvenir 7 jours avant le début du stage une **convocation électronique** précisant le lieu, les horaires de début et de fin ainsi que le programme et toutes les informations pratiques nécessaires.

Les inscriptions NE SONT EFFECTIVES que si le nombre de stagiaires inscrits est suffisant. Si le stage est annulé, les inscriptions peuvent être reportées sur une session au contenu identique à une date ultérieure.

La date limite d'inscription est fixée à 15 jours avant le début du stage.

A réception du bulletin d'inscription dûment renseigné, une convention de formation est adressée à l'établissement employeur en deux exemplaires. Un exemplaire est à retourner signé avant le début de la session.

#### Tarif

Le tarif par participant est indiqué sur la convention de formation. Tous les prix indiqués sont nets. Ils comprennent l'ensemble des coûts pédagogiques et logistiques de la formation. Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration du stagiaire restent à sa charge.

#### Report - Annulation - Remplacement

L'organisateur se réserve le droit de modifier le lieu de la formation, d'aménager le contenu du programme ou le choix des formateurs et intervenants si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

En fonction du nombre d'inscrits, l'organisateur peut être amené à reporter le stage dans un délai de 15 jours avant le début de la formation, le dédoubler ou l'annuler. Les participants inscrits en sont immédiatement informés. Si le report entraîne un empêchement pour le stagiaire à participer à la formation, sa structure peut le remplacer par une personne remplissant les conditions de participation à la formation ou se faire rembourser les sommes versées.

Les remplacements de stagiaires sont admis à tout moment, sans frais supplémentaires, en communiquant par écrit le nom et les coordonnées du remplaçant sous réserve de remplir les conditions de participation à la formation.

Tout stage commencé est dû en totalité, de même si le participant ne s'est pas présenté.

Formulées par écrit, les annulations fermes de la part du stagiaire et de sa structure donneront lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elles sont reçues au plus tard 2 semaines avant la date de démarrage du stage. Dans un délai de 7 jours francs avant cette date, 30% du montant de l'action restera dû à titre d'indemnité forfaitaire. Au-delà de ce délai, l'organisateur sera dans l'obligation de facturer l'intégralité de la formation.

#### Attestation de participation au stage

L'organisateur adresse à la structure, à l'issue du stage et sous réserve du règlement de la formation, dans un délai raisonnable, les attestations de présence.

#### Acceptation des conditions générales de vente

La participation au stage de formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par la structure.